



| NUMÉRO             | SUJET                                                                                                                                                |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>04-2026-FRM</b> | <b>Demande de crédit de CHF 93'000 TTC pour financer une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande</b> |
|                    | RESPONSABLE POLITIQUE                                                                                                                                |
|                    | <b>Gérard Produit</b>                                                                                                                                |

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du Fonds régional à la mobilité (FRM), Région de Nyon ambitionne de développer les expérimentations d'offres supplémentaires pour répondre aux besoins des habitant-es, tant au niveau pendulaire qu'en matière d'accès aux loisirs de proximité, et de créer des offres spécifiques dans les sous-régions. A cet effet, la Région a lancé une consultation au printemps 2026 dans le but de confier à un bureau d'études un mandat destiné à évaluer l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire régional. Un crédit de CHF 93'000 TTC est ainsi sollicité au titre du FRM pour financer ledit mandat.

## Contexte / Enjeux

### Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (FRM)

Afin de poursuivre les efforts engagés en matière de transports publics à la suite du programme de réorganisation des transports publics initié en 2010, Région de Nyon a créé en 2023 un nouveau Fonds régional en faveur d'une mobilité collective et innovante. Ce dernier a pour vocation de répondre, à l'échelle locale, aux besoins de la population et aux enjeux de transition écologique de la mobilité. Il encourage le report modal vers des solutions de mobilité collective et accompagne les communes et les transporteurs dans la mise en place de véhicules innovants et moins polluants.

### Offre de transport public actuelle

Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> génération du fonds TP, le développement des lignes de bus régionales s'est concentré sur le rabattement des flux vers les 4 gares régionales du district : Coppet, Nyon, Gland et Rolle.

Aujourd'hui, 12 lignes régionales permettent de relier les communes de la Région à ces 4 gares. La plupart d'entre elles offrent des cadences à la demi-heure en journée en semaine. Elles sont complétées par plusieurs lignes urbaines circulant dans les centres urbains de Nyon, Gland et Rolle. Un axe ferroviaire traverse également le territoire du Jura au Lac Léman, le Nyon - St-Cergue - La Cure (NStCM). Ce train circule au quart d'heure en heures de pointe entre Nyon et Genolier, à la demi-heure entre Nyon et St-Cergue et à l'heure entre Nyon et La Cure.

Au total, près de 9 millions de voyageur-euses ont emprunté l'ensemble de ce réseau de transport public en 2025. Cette fréquentation est en hausse constante depuis de nombreuses années : + 53% entre 2015 et 2025.

Si l'offre en matière de transport public sur les lignes radiales est aujourd'hui satisfaisante, les besoins en déplacement des habitant·es de la Région sur des lignes davantage « transversales » sont également prégnants. En effet, il n'existe pas de liaisons en transport public permettant des rabattements vers les gares du NStCM, à des fins de mobilité pendulaire ou touristique ; de nombreuses activités de loisirs se pratiquent souvent sur des communes de proximité avec lesquelles il n'y a pas de lien en transport public. Pour autant, la mise en place d'une ligne fixe et régulière ne répond pas toujours aux besoins identifiés et la recherche d'une solution plus flexible pour ce type de besoins s'avère, dans un premier temps, davantage pertinente.

## Objet de l'action proposée

Région de Nyon souhaite ainsi lancer une étude visant à **évaluer l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire régional**, représenté par les 44 communes participant au FRM. Elle propose de s'appuyer sur l'expertise de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et des deux entreprises de transport public, NStCM-TPN et CarPostal, en charge aujourd'hui de l'exploitation des lignes régionales sur le territoire pour déployer ce nouveau service.

L'étude devra poursuivre les objectifs suivants :

- **Analyser les besoins de mobilité du territoire**, en identifiant les publics-cibles, les zones insuffisamment desservies et les usages potentiels du transport à la demande, en complément de l'offre existante.
- **Etudier l'organisation des transports actuels** et les possibilités d'articulation avec un service de transport à la demande, dans le respect des orientations des politiques publiques de mobilité.
- **Définir les caractéristiques fonctionnelles du service de transport à la demande**, notamment en termes de périmètre géographique, de modalités de desserte, d'horaires, de conditions d'accès, de réservation et de typologie de service.
- **Apprécier la faisabilité technique et organisationnelle** du projet, incluant l'analyse des moyens humains, matériels et numériques nécessaires, les modes de gestion envisageables selon les bases légales en vigueur.
- **Évaluer la faisabilité économique et financière** du service, à travers l'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement, des recettes potentielles et des besoins de financement.
- **Analyser les impacts attendus du projet**, tant sur le plan de la mobilité qu'au niveau social et environnemental, et en apprécier les bénéfices pour l'accessibilité et l'attractivité du territoire.

L'étude devra aboutir à la **formulation de scénarios de mise en œuvre**, accompagnés d'une analyse comparative et de **recommandations opérationnelles** permettant à la Région de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision.

L'étude de faisabilité se déroulera en 3 étapes :

- Phase 1 : diagnostic territorial et analyse des besoins
- Phase 2 : élaboration et analyse de scénarios de transport à la demande
- Phase 3 : définition du scénario cible de transport à la demande

La procédure de consultation a été réalisée entre avril et fin juin 2026, selon la méthode du gré à gré comparatif. Trois bureaux spécialisés ont été consultés.

Au terme de l'analyse des offres, l'offre de Citec Ingénieurs Conseils SA se distingue par un prix compétitif et cohérent, une excellente compréhension des enjeux, une équipe expérimentée et adaptée au mandat.

## Financement

L'offre du bureau CITEC est fixée à **CHF 93'000 TTC**. Un crédit est sollicité au titre du Fonds régional à la mobilité (FRM) conformément aux critères d'éligibilité identifiés dans la directive de financement. Cette étude s'inscrit dans l'axe 1 – Exploitation, dont l'enveloppe disponible s'établit à CHF 482'480 TTC par an, hors accompagnement opérationnel, soit un montant total disponible de CHF 1'447'440 TTC depuis le lancement du FRM en 2024. Les crédits relatifs aux préavis déjà engagés sur ce 1<sup>er</sup> axe représentent un montant de CHF 936'180 TTC. Il reste donc une enveloppe disponible de CHF 511'260 TTC sur laquelle un crédit de **CHF 93'000 TTC est sollicité au titre du présent préavis**.

Dans la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle du service de transport à la demande sur le territoire régional avant la fin de l'année 2027, le travail de diagnostic territorial relatif à l'analyse des besoins et l'étude de l'offre actuelle de transports a d'ores et déjà débuté en septembre. Cette première phase du mandat, d'un montant de CHF 26'485 TTC, est couverte aujourd'hui par le budget de fonctionnement de la Région mais sera imputée au présent préavis s'il est accepté par le Conseil intercommunal.

## Calendrier

|                                |                                                                                                        |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Printemps - été 2026           | Procédure de gré à gré                                                                                 |
| Septembre - octobre 2026       | Diagnostic territorial                                                                                 |
| 8 octobre 2026                 | Vote du préavis intercommunal                                                                          |
| Mi-octobre 2026 - février 2027 | Finalisation du diagnostic et élaboration du concept de transport à la demande adapté à Région de Nyon |

## Communication

Sur le volet communication, il est demandé au mandataire de faire des propositions sur le type de campagne de lancement à mener (canaux de communication à utiliser, cibles, messages, etc.) et le type d'offres incitatives à mettre en place pour accompagner l'ouverture de ce nouveau service.

## Conclusion

Cette demande de crédit pour le financement d'une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande dans le périmètre de Région de Nyon répond pleinement à l'objectif de développement de lignes de transport dites « transversales ».

En effet, si la Région dispose aujourd'hui d'un réseau de transports publics régional structuré et articulé autour des 4 gares régionales, les besoins en déplacement de la population sur des axes plus horizontaux sont aujourd'hui avérés.

La mise en place d'un service de transport à la demande plus flexible peut permettre de répondre à cette demande et de tester des itinéraires de desserte qui pourraient, à l'avenir, devenir de véritables lignes de transports publics à vocation fixes et régulières.

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 04-2026-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 93'000 TTC,
- ouï le rapport de la Commission pour la mobilité,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 93'000 TTC pour le financement d'une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande dans le périmètre de Région de Nyon,  
  
d'imputer le montant total de CHF 93'000 TTC sur le fonds mobilité affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général